



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

juridictions pénales

Question écrite n° 97109

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, afin de savoir s'il dispose de statistiques sur le nombre de personnes condamnées au titre de l'article 132-26 du code pénal à une mesure de placement sous surveillance électronique pour les années 2005 à 2009.

Texte de la réponse

Le nombre de personnes condamnées au titre de l'article 132-26-1 du code pénal (CP) à une mesure de placement sous surveillance électronique (PSE) pour les années 2005 à 2009 figure dans le tableau ci-dessous.

ANNÉE	ENSEMBLE de PSE prononcés	DONT PAR LA JURIDICTION de jugement en vertu de l'article 132-26-1 du CP	PROPORTION de 132-26-1 sur le total des PSE
2005	3 575	68	1,9 %
2006	5 562	85	1,5 %
2007	7 900	106	1,3 %
2008	11 259	209	1,9 %
2009	13 994	304	2,2 %

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97109

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2010, page 13895

Réponse publiée le : 16 août 2011, page 8870